

Présidents du Conseil communal de 1960 à 2012

1960	Hermann Genevaz	1990	Pierre Genton
1961	Gaston Ducret	1991	Philippe Turin
1962	Maurice Porchet	1992	Germain Favre
1963	Arsène Lupin	1993	Alfred Kohler
1964	Robert Schneider	1994	Laurent Renaud
1965	Robert Annen	1995	Jean-Louis Radice
1966	Gaston Ducret	1996	Janine Wiedmer
1967	Hermann Genevaz	1997	Geneviève Monney (1 ^{er} janvier à mi-juin)
1968	Gilbert Laydu	1997	Philippe Turin (mi-juin au 31 décembre)
1969	Jacques Masson	1998	Philippe Turin
1970	Yvon Golaz	1999	Willy Studer
1971	Paul Jeanmonod	2000	Daniela Antonino
1972	Marcel Hasler	2001	Michel Miéville
1973	Pierre Jaquenoud	2002	Danièle Petoud Leuba
1974	Yvon Golaz	2003	Willy Studer
1975	Henri Héritier	2004	Eric Levrat
1976	Michel Roulin	2005-2006	Mehdi Lagger (jusqu'au 30 juin 2006)
1977	Rodolphe Guggisberg	2006-2007	Hans-Peter Guilbert
1978	Philippe Javet	2007-2008	Philippe Ecoffey
1979	Jean Gaillard	2008-2009	Frédéric Hubleur
1980	Claude Viret	2009-2010	Alain Blanchoud
1981	Janine Wiedmer	2010-2011	Jean-Michel Barbey
1982	Pierre Schaub	2011-2012	José Birbaum
1983	Edward Logoz		
1984	Eddy Schopfer		
1985	Freddy Zurbuchen		
1986	André Bonzon		
1987	Claude Reymond		
1988	Gilbert Fontolliet		
1989	Claude Héritier		



José Birbaum

Bureau du Conseil communal

Du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

Président

Jean-Michel Barbey

1^{er} vice-président

José Birbaum

2^e vice-président

Germain Schaffner

Secrétaire

Michel Häusermann

Secrétaire suppléant

Werner Kneubühler

Scrutateurs

Elisabeth Masson
Pascal Conti

Scrutatrices suppléantes

Marie-Anne Palanca
Christiane Roy Blanchoud

Huissier

Jacques Taverney

Huissier suppléant

Enrique Fernandez.

Du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Président

José Birbaum

1^{er} vice-président

Germain Schaffner

2^e vice-présidente

Christiane Roy Blanchoud

Secrétaire

Michel Häusermann

Secrétaire suppléant

Mehdi Sébastien Lagger

Scrutateurs

Pascal Conti
Jean-Claude Merminod

Scrutateurs suppléants

Werner Kneubühler
Nicole Roggo

Huissier

Jacques Taverney

Huissier suppléant

Enrique Fernandez.

◆ ◆ ◆ ◆

Séances du Conseil communal

Le Conseil communal a siégé 7 fois, soit les

- 24 février
 - 25 mars
 - 26 mai
 - 16 juin
 - 9 septembre
 - 3 novembre
 - 9 décembre.
- + 20 juin 2011, séance d'installation des Autorités communales

◆ ◆ ◆ ◆

Préavis municipaux

La Municipalité a soumis au Conseil communal les préavis suivants:

Séance du 24 février 2011

N° 1 **Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lot des espaces publics – Crédit d'étude intercommunal pour la phase de projet définitif**

Le Conseil communal décide:

- d'accepter la réalisation de l'étude de projet définitif du lot 3 « espace public » du projet de rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens et du lot 6 « frais transversaux »;
- d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 283'750.--** TTC (deux cent huitante-trois mille sept cent cinquante francs), avant déduction des subventions fédérales et cantonales attendues pour un montant de Fr. 109'843.75 TTC, soit un montant net à charge d'Ecublens de Fr. 173'906.25 TTC, nécessaire pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 « Urbanisme » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 420.5010.105 « Gare de Renens – réaménagement (crédit d'étude SDOL) ».

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

- L'article 107b de la loi sur les communes autorise les Municipalités à déléguer certaines de leurs attributions à une autre Municipalité.

Conformément à la loi, la teneur d'une convention doit être portée à la connaissance des Conseils communaux.

Par ce préavis, le Conseil communal considère avoir été informé du contenu de la convention intitulée: *Convention régissant les relations techniques et financières dans le cadre du crédit d'étude pour la phase de projet définitif « Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lots espaces publics »*, annexée au préavis.

N° 2 **Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy**

Le Conseil communal décide:

- de ratifier la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy, présentée dans le préavis.

N° 3 **Révision des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne – ERM**

Le Conseil communal décide:

- d'adopter les statuts révisés de l'ERM, ainsi que leurs annexes I, II & III (« Révision 2010 »).

Séance du 25 mars 2011

N° 4 **Adhésion au groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge – Etablissement d'un contrat de prestations avec ledit groupement**

Le Conseil communal décide:

- d'autoriser la Municipalité à adhérer au groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge;
- d'autoriser la Municipalité à conclure un contrat avec ledit groupement.

N° 5 **Projet de réaménagement de la rue de Bassenges – Demande de crédit**

Le Conseil communal décide:

- d'accepter le réaménagement de la rue de Bassenges, selon le préavis;
- d'adopter le projet de réponses aux oppositions déposées dans le cadre de l'enquête publique;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 600'000.-** (six cent mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.130 « Bassenges – réaménagement de la rue ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

N° 6 **Extension du plan de fermeture pour cylindres électroniques du complexe scolaire du Pontet et du collège Neptune – Demande de crédit**

Après discussion, le Conseil communal décide:

- de renvoyer ce préavis à la Municipalité.

N° 7 **Adoption du plan partiel d'affectation « Village de Renges »**

Le Conseil communal décide:

- d'accepter les modifications, récapitulées sous chiffre 5 du préavis, apportées aux plans et au règlement du plan partiel d'affectation « Village de Renges » mis à l'enquête du 16 janvier au 15 février 2010;
- d'accepter les réponses aux oppositions et observations formulées à l'encontre du plan partiel d'affectation « Village de Renges »;
- d'adopter le plan partiel d'affectation « Village de Renges » et son règlement;
- d'adopter la modification du plan général d'affectation au sujet des parcelles Nos 788, 880, 882 et 883;
- de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan partiel d'affectation « Village de Renges ».

Séance du 26 mai 2011**N° 6 Extension du plan de fermeture pour cylindres électroniques du complexe scolaire du Pontet et du collège Neptune – Demande de crédit**

Le Conseil communal décide:

- d'accepter le projet d'extension du plan de fermeture KABA pour cylindres électroniques du complexe scolaire du Pontet, y compris le collège Neptune;
- d'accorder à la Municipalité le crédit de **Fr. 195'000.-** (cent nonante-cinq mille francs) nécessaire pour la réalisation du projet.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.200 « Pontet – Plan de fermeture ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

N° 8 Traitements et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2011-2016

Le Conseil communal décide, **après amendements**:

- de fixer, pour la législature 2011-2016, les indemnités de la Municipalité de la manière suivante:

Traitements annuels

Syndic: **Fr. 46'000.-**

Municipaux: **Fr. 34'500.-**

+ indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation au 30 septembre.

Dans ces montants fixes sont compris pour le Syndic:

- Fr. 1'500.- d'indemnité fixe pour voiture (dans les communes limitrophes)
- Fr. 1'000.- d'indemnité de téléphone
- Fr. 500.- d'allocation forfaitaire pour frais divers.

Pour les Municipaux:

- Fr. 1'200.- d'indemnité fixe pour voiture (dans les communes limitrophes)
- Fr. 800.- d'indemnité de téléphone
- Fr. 400.- d'allocation forfaitaire pour frais divers.

Vacations horaires

Fr. 54.- l'heure + indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation au 30 septembre.

Si participation communale à une caisse de pension: **Fr. 50.- l'heure.**

Pour jours de vacances sur l'ensemble des traitements et vacations:

- + 8,33 % jusqu'à 49 ans
- + 10,64 % jusqu'à 59 ans
- + 13,04 % dès 60 ans.

Frais de voiture

En dehors des communes limitrophes: Fr. 0.70 par km.

Indemnité de réinsertion professionnelle en cas de non-réélection

Ce chapitre est refusé.

Indemnités et jetons de présence des délégués dans les organismes Intercommunaux

Tous les jetons de présence et indemnités attribués par des organismes intercommunaux (ententes, associations, sociétés anonymes, etc.) sont versés à la bourse communale, puis ensuite reversés aux membres de la Municipalité.

N° 9 Réaménagement du chemin de Champ-Colomb – Demande de crédit

Le Conseil communal décide:

- d'accepter le réaménagement du chemin de Champ-Colomb, selon le préavis;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 367'000.-** (trois cent soixante-sept mille francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.133 « Champ-Colomb – réaménagement ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

N° 10 Création d'un giratoire à la route de Vallaire, chemin de Montaney, chemin de la Venoge – Demande de crédit

Le Conseil communal décide:

- d'accepter l'aménagement d'un giratoire route de Vallaire, au droit du quartier de Verney-Montaney, selon le préavis;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 899'000.-** (huit cent nonante-neuf mille francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.136 « Vallaire/Montaney/Venoge – création d'un giratoire ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

N° 11 Réseau communal d'évacuation des eaux – Restructuration des taxes d'assainissement – Révision du règlement

Le Conseil communal décide:

- d'approuver le projet de restructuration des taxes d'assainissement;
- d'approuver la révision du règlement communal **amendé** sur l'évacuation et le traitement des eaux et de son annexe. Les amendements ont la teneur suivante:

Remarque

1. P. 3/10 du préavis, ch. 2, §2: « La Municipalité est compétente pour fixer le montant des taxes jusqu'à concurrence des maxima définis dans l'annexe au règlement. Il convient de préciser que **toute modification de ces maxima demeure de la compétence du Conseil communal** et est soumise à la ratification du chef du département. »

Amendements

2. Art. 7 al. 5: suppression du terme « **grave** » à la dernière ligne.
3. Art. 33, 34, 35, 40, il faut remplacer: « Les articles 19 et 28 à 32 sont applicables » par: « **Les articles 20 et 29 à 32 sont applicables** ».
4. Art. 36: modifier « aux articles 32 à 34 » par « **aux articles 33 à 35** ».
5. Art. 42: a) « de taxes uniques de raccordement », devient « **de taxes initiales ou complémentaires** ».
6. Annexe: art. 1 al. 4 nouveau: **on entend par « surface bâtie », la surface au sol des bâtiments, inscrite au Registre foncier.**
7. Annexe: art. 4 al. 3: remplacer « surface imperméable », par « **surface bâtie** » les 2 fois.
8. Annexe: art. 11: la Municipalité est compétente pour modifier le taux des taxes, **jusqu'à concurrence des maxima définis ci-dessus**; toute autre modification du règlement et de son annexe demeure de la compétence du Conseil communal.

N° 12 Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2011

Le Conseil communal, **après amendement**:

- décide d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2011 représentant au total une augmentation des charges de **Fr. 421'700.- (quatre cent vingt et un mille sept cents francs)** et une augmentation des revenus de Fr. 103'200.- (cent-trois mille deux cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux du préavis;
- décide que le financement des charges nettes complémentaires est entièrement assuré par la trésorerie ordinaire;
- prend acte que le résultat prévisible de la commune pour l'exercice 2011 est dès lors arrêté comme suit:

Excédent de revenus prévu au budget 2011	Fr.	26'100.-
Charges complémentaires	Fr.	- 421'700.-
Revenus complémentaires	Fr.	103'200.-
		<hr/>
Nouvel excédent de charges prévu au budget 2011	Fr.	- 292'400.-
		<hr/> <hr/>

L'amendement a la teneur suivante:

Les montants des crédits complémentaires des comptes nos 152.3011 – 152.3030 – 152.3040 traitements et cotisations en relation avec le compte 152.3011 sont reportés au budget communal de 2012.

Séance du 16 juin 2011

Comptes de la commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – exercice 2010

Comptes de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne – exercice 2010

Comptes de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2010

Comptes de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2010

Comptes du service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2010

Rapports de la Municipalité et de la commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – exercice 2010

Le Conseil communal:

- décide d'accepter les comptes de l'exercice 2010 de la commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge;
- décide d'accepter les comptes de l'exercice 2010 de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne;
- décide d'accepter les comptes de l'exercice 2010 de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy;
- décide d'accepter les comptes de l'exercice 2010 de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS;
- décide d'accepter les comptes de l'exercice 2010 du service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne;
- décide d'accepter la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2010 et les comptes de la commune d'Ecublens/VD arrêtés au 31 décembre 2010.

Séance d'installation des Autorités communales du 20 juin 2011

Les membres du Conseil communal, présents au nombre de 69, ainsi que la Municipalité et le Syndic, sont assermentés et installés par M. Etienne Roy, Préfet du district de l'Ouest lausannois.

Elections pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012:

Président

M. José Birbaum est élu.

1^{er} vice-président

M. Germain Schaffner est élu.

2^e vice-présidente

Mme Christian Roy Blanchoud est élue.

Séance du 9 septembre 2011**N° 13 Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers**

Le Conseil communal décide d'accorder à la Municipalité:

- une autorisation générale, valable durant la période du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2016, de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers, jusqu'à concurrence de **Fr. 100'000.-** (cent mille francs) par cas, charges éventuelles comprises;
- une autorisation générale, valable durant la période du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2016, de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de **Fr. 2'000'000.-** (deux millions de francs) au total.

La communication au Préfet en vertu des dispositions légales en la matière demeure réservée.

N° 14 Autorisation générale de plaider

Le Conseil communal décide:

- d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider devant toutes instances pour la période s'étendant du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2016.

N° 15 Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2011-2016

Le Conseil communal décide, **après amendement**, d'accorder à la Municipalité, pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2016, les autorisations générales suivantes:

- acquérir des participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de Fr. 10'000.- (dix mille francs) par cas et au maximum Fr. 50'000.- (cinquante mille francs) pour la durée de la législature;
- engager des dépenses imprévisibles et urgentes jusqu'à concurrence de Fr. 100'000.- (cent mille francs) au maximum par cas;
- engager des dépenses ordinaires de fonctionnement non prévues au budget pour un montant maximum de Fr. 15'000.- (quinze mille francs) par cas;
- engager des dépenses pour des crédits d'études jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.- (cinquante mille francs) par cas;
- **Placer ses disponibilités auprès de Postfinance, des instituts bancaires établis en Suisse, en priorité de banques cantonales, et des communes suisses.**

Séance du 3 novembre 2011**N° 16 Réhabilitation collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Mouline – Demande de crédit**

Le Conseil communal décide:

- d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur de la Mouline;
- d'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de **Fr. 364'000.- TTC** (trois cent soixante-quatre mille francs), selon les modalités décrites dans le préavis, sous chiffres 7 et 10.

N° 17 Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques de cautionnements, législature 2011-2016

Le Conseil communal décide:

- d'adopter le plafond d'endettement brut admissible à hauteur de **Fr. 62 millions** (soixante-deux millions de francs) pour la durée de la législature 2011-2016;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à hauteur de l'endettement brut maximal fixé au point ci-dessus;
- de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment, ainsi que la détermination des modalités des emprunts (selon art. 4 ch. 7 LC);
- de maintenir le plafond pour les cautionnements à hauteur de **Fr. 10 millions** (dix millions de francs) pour la durée de la législature 2011-2016.

N° 18 Aménagement d'un terrain multisports au collège d'Epenex – Demande de crédit

Le Conseil communale décide:

- d'accepter l'aménagement d'un terrain multisports à Epenex;
- d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de **Fr. 143'000.-** (cent quarante-trois mille francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 170 « Sports » et la nature n° 5060 « Installations techniques » plus précisément dans le compte n° 170.5060.313 « Epenex – aménagement d'un terrain multisports ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

N° 19 Réseau communal d'évacuation des eaux, remplacement des collecteurs eaux claires et usées, chemin des Vignes – Demande de crédit

Le Conseil communal décide:

- d'approuver le projet de remplacement des canalisations EC-EU du chemin des Vignes;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 245'000.-** (deux cent quarante-cinq mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 460.5010.129 « Ch. des Vignes – remplacement collecteurs EC-EU ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

Séance du 9 décembre 2011

Budget de la commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – exercice 2012

Budget de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne – exercice 2012

Budget de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2012

Budget de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2012

Budget du service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2012

Budget communal – exercice 2012

Le Conseil communal:

- décide d'accepter le budget de l'exercice 2012 de la commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge;
- décide d'accepter le budget de l'exercice 2012 de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne;
- décide d'accepter le budget de l'exercice 2012 de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy;
- décide d'accepter le budget de l'exercice 2012 de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS;
- décide d'accepter le budget de l'exercice 2012 du service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne;
- décide d'accepter le budget communal 2012 tel que présenté par la Municipalité.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Réponse de la Municipalité aux vœux de la commission de gestion 2011 pour l'exercice 2010

12/2008 – STEP de Bussigny-près-Lausanne – Acquisition d'une centrifugeuse et de ses accessoires pour la STEP

La ventilation, très différente entre la présentation du préavis et le décompte final, rend le contrôle très difficile, tels que les acomptes pour la centrifugeuse.

Une concordance entre la présentation des préavis et les comptes sous la forme d'un simple tableau Excel faciliterait bien le contrôle.

Réponse:

Ce vœu a été transmis au boursier communal de Bussigny-près-Lausanne, pour qu'il en soit tenu compte à l'avenir.

Collège de la Coquerellaz

Il a été relevé que des enfants grimpaient sur le toit du collège pour aller récupérer leur ballon. Cette situation interpelle la commission qui demande à nos Autorités de prendre les mesures nécessaires pour éviter des accidents dont l'issue serait fatale.

Réponse:

Un panneau « interdiction de grimper sur le toit » a été mis en place.

Recommandation

La commission de gestion désire que les services communaux fassent le nécessaire auprès de leurs fournisseurs pour obtenir les factures avant le 31 décembre pour les fournitures livrées dans l'année, et ainsi diminuer le problème des factures mises dans le compte transitoire.

Réponse:

Les services communaux font déjà tout ce qui est possible pour obtenir les factures avant la date du 31 décembre. Toutefois, nombre de prestations ne peuvent être facturées avant cette date.

Il s'agit par exemple de tous les décomptes périodiques, tels que services industriels, eau, électricité, gaz, téléphones, affranchissements, ainsi que tous les autres décomptes tels qu'assurances, impôts, TVA, redevance usage du sol SIE, péréquation, facture sociale, auxquels il faut encore ajouter les décomptes intercommunaux (SDOL, Inspectorat intercommunal des chantiers, STEP Bussigny, STEP Lausanne, STEP Morges, Mèbre-Sorge, Alouettes, OSP-Venoge, Paroisses protestantes et catholiques, SDIS, PolOuest, ORPC, ARASOL, AJESOL, Accueil familial de jour, etc.).

S'ajoutent encore les mouvements indépendants de notre volonté, tels que les loyers encaissés d'avance ou à encaisser.

♦ ♦ ♦ ♦

Votations cantonales/fédérales

Résultats pour la commune d'Ecublens

13 février 2011 – Votation fédérale

Initiative populaire du 23 février 2009 « Pour la protection face à la violence des armes ».

Electeurs inscrits	5'108
Votants	2'297
Participation	44.97 %
Oui	1'324
Non	954

15 mai 2011 – Votations cantonales

Préavis du Canton à l'étape 1 du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes » concernant le stockage des déchets nucléaires.

Electeurs inscrits	5'146
Votants	1'779
Participation	34.57 %
Oui	608
Non	1'118

Initiative populaire « Pour le droit à un salaire minimum ».

Electeurs inscrits	5'146
Votants	1'779
Participation	34.57 %
Oui	912
Non	837

Loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam).

Electeurs inscrits	5'146
Votants	1'779
Participation	34.57 %
Oui	1'067
Non	680

4 septembre 2011 – Votations cantonales**Initiative populaire « Vivre et voter ici » – Droits politiques des étrangères et des étrangers sur le plan cantonal.**

Electeurs inscrits	5'129
Votants	1'916
Participation	37.36 %
Oui	524
Non	1'363

Initiative parlementaire – Election du Conseil communal à la proportionnelle dans les communes de plus de 3000 habitants.

Electeurs inscrits	5'129
Votants	1'916
Participation	37.36 %
Oui	1'136
Non	605

Initiative populaire « Ecole 2010 – Sauver l'école » et contre-projet du Grand conseil – La loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO).

Electeurs inscrits	5'129
Votants	1'916
Participation	37.36 %

Initiative

Oui	736
Non	1'089

Contre-projet

Oui	1'018
Non	804

Question subsidiaire

Sans réponse	138
Initiative	737
Contre-projet (LEO)	1'012



◆◆◆◆◆

• Rothen Charly	Forum	820
• Maeder Christian	Forum	787
• Lannaz Didier	PLR	744
• Pittet Blanchette Sylvie	PSIG	679
• Gilli-Studer Anne-Claude	PLR	678
• Petoud Leuba Danièle	Verts	660
• Barbey Jean-Michel	Forum	648
• Miéville Michel	UDC	320
• Roy Blanchoud Christiane	UDC	225
• Blanchoud Alain	UDC	219
• Voix éparses		70

Aucun candidat n'est élu au 1^{er} tour.

3 avril 2011 – Election des membres de la Municipalité (2^e tour)

• Electeurs inscrits:	7'258
• Bulletins rentrés:	2'341
• Bulletins blancs:	4
• Bulletins nuls:	70
• Bulletins valables:	2'271
• Majorité absolue:	1'136
• Taux de participation:	32.25 %

Suffrages obtenus par les 10 candidats:

• Kaelin Pierre	PLR	1'182	élu
• Farine Michel	PSIG	938	élu
• Lannaz Didier	PLR	938	élu
• Manzini Pascale	PSIG	927	élue
• Petoud Leuba Danièle	Verts	909	élue
• Maeder Christian	Forum	882	élu
• Gilli-Studer Anne-Claude	PLR	872	élue
• Rothen Charly	Forum	855	non élu
• Pittet Blanchette Sylvie	PSIG	784	non élue
• Barbey Jean-Michel	Forum	741	non élu
• Voix éparses		23	

5 avril 2011 – Election du Syndic

M. Pierre Kaelin est élu tacitement Syndic pour la législature 2011-2016.



23 octobre 2011 – Election des 18 membres vaudois du Conseil national

- Electeurs inscrits: 5'189
- Bulletins rentrés: 1'797
- Bulletins blancs: 4
- Bulletins nuls: 24
- Bulletins valables: 1'769
- Taux de participation: 34.63 %

Un candidat d'Ecublens a été élu, soit **M. Jacques Neiryck**.



Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats (1^{er} tour)

- Electeurs inscrits: 5'189
- Bulletins rentrés: 1'800
- Bulletins blancs: 7
- Bulletins nuls: 24
- Bulletins valables: 1'776
- Taux de participation: 34.69 %

Suffrages obtenus à Ecublens par les candidats suivants:

- Savary Géraldine 835
- Recordon Luc 777
- Parmelin Guy 459
- Moret Isabelle 388
- Derder Fathi 268
- Béglé Claude 151
- Chevalley Isabelle 148
- Bernhard Maximilien 38
- Sansonnens Julien 31
- Frund Sarah 21
- Corboz André 16
- Villard Roland 16
- Conscience Pierre 11
- Voix éparses 15
- **Total 3'174**

Aucun candidat n'est élu au 1^{er} tour.

13 novembre 2011 – Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats (2^e tour)

- Electeurs inscrits: 5'202
- Bulletins rentrés: 1'549
- Bulletins blancs: 10
- Bulletins nuls: 12
- Bulletins valables: 1'537
- Taux de participation: 29.78 %

Suffrages obtenus à Ecublens par les candidats suivants:

- **Savary Géraldine 905 Elue**
- **Recordon Luc 833 Elu**
- Moret Isabelle 644 Non élue
- Parmelin Guy 594 Non élu
- Voix éparses 2
- **Total 2'978**



27 novembre 2011 – Election d'un membre au Conseil d'Etat (1^{er} tour), suite au décès de M. Jean-Claude Mermoud

- Electeurs inscrits: 5'203
- Bulletins rentrés: 1'379
- Bulletins blancs: 29
- Bulletins nuls: 11
- Bulletins valables: 1'368
- Taux de participation: 26.50 %

Suffrages obtenus à Ecublens par les candidats suivants:

- Métraux Béatrice 629
- Rapaz Pierre-Yves 503
- Gétaz Emmanuel 186
- Gurtner Robert 16
- Voix éparses 5
- **Total 1'339**

Aucun candidat n'est élu au 1^{er} tour.

18 décembre 2011 – Election d'un membre au Conseil d'Etat (2^e tour)

- Electeurs inscrits: 5'209
- Bulletins rentrés: 1'271
- Bulletins blancs: 25
- Bulletins nuls: 11
- Bulletins valables: 1'260
- Taux de participation: 24.40 %

Suffrages obtenus à Ecublens par les candidats suivants:

- **Métraux Béatrice 708 Elue**
- Rapaz Pierre-Yves 525 Non élu
- Voix éparses 2
- **Total 1'235**



◆ ◆ ◆ ◆